

2024/0118

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28 FEV. 2024

ID : 059-215900358-20240228-20240228_D0011-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 13

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. COQUELET. CHRETIEN. CHATELAIN. PETIT. WERY. JOSSET.

Mmes MERCIER. PREVOST(BLANDO). WAUCHER. CAFFIAU.

Absent ayant donné procuration : Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absents excusés : Mme DELBRUYERE (STALLA) et MM. RAVIDAT et ASCONE.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE SAINS DU NORD DU POSTE DE CHEF DE PROJET PVD.

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la commune d'Avesnelles a le droit d'avoir recours à un chef de projet pour mener à bien les projets de revitalisation. Ce chef de projet PVD vient renforcer les équipes auprès des élus pour mener à bien leur projet, il travaille de façon transversale, tant sur le plan stratégique que sur des actions opérationnelles.

Le travail de ce poste de chef de projet se répartirait sur les deux communes Avesnelles et Sains du Nord. Les deux communes participeraient à hauteur de 50 % au financement du coût de ce personnel.

Ce poste de chef de projet fait l'objet de modalités de participation d'un financement à l'aide d'une subvention qui s'élève à hauteur de 75 % du coût annuel du poste.

Cet emploi non permanent de contractuel à temps complet sera d'une durée minimum de 12 mois dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le recrutement du poste de chef de projet dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

Accepte que ce poste soit mutualisé avec la commune de Sains du Nord, à hauteur de 50 %, et que la charge de travail du chef de projet soit répartie entre les deux communes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire

